

GUIDE DU CANDIDAT INDIVIDUEL AUX EPREUVES ANTICIPEES DU BACCALAUREAT

(CNED - individuels - issus des établissements hors-contrats)

Les épreuves anticipées (EA)

BAC GENERAL

- **ES :** Français oral + écrit / sciences/ TPE
 - **S :** Français oral + écrit / TPE
 - **L :** Français et littérature oral + écrit / sciences/ TPE
- Les TPE ne sont pas présentés par les candidats individuels.

BAC TECHNOLOGIQUE

- **STL :** Français oral + écrit / Histoire-Géographie oral
- **STI2D :** Français oral + écrit / Histoire-Géographie oral
- **STD2A :** Français oral + écrit / Histoire-Géographie oral
- **ST2S :** Français oral + écrit / AID
- **STMG :** Français oral + écrit / EG
- **STHR :** Français oral + écrit
- **TMD :** Français oral + écrit



Les liens

- **Epreuve anticipée de français, toutes séries :**
 - ❖ Définition des épreuves : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=57469
 - ❖ Préparation des candidats aux épreuves anticipées de français : <http://eduscol.education.fr/cid46199/conseils-pour-la-preparation-des-candidats.html>
 - ❖ Programme de français en classe de première des séries générales et technologiques : <http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>
 - ❖ Ressources: <http://eduscol.education.fr/cid59383/ressources-pour-la-classe-de-premiere.html>
 - ❖ Un modèle de descriptif est disponible sur le site
- **Epreuve anticipée d'enseignement scientifique - séries ES et L :**
 - ❖ Définition des épreuves : <http://www.education.gouv.fr/cid55802/mene1105935n.html>
 - ❖ Ressources: <http://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-pour-les-examens/baccalaureats-generaux-et-technologiques/baccalaureat-es-et-l.html>
- **Epreuve anticipée de TPE (Travaux Pratiques Encadrés) - séries ES, L et S**
 - ❖ La préparation du TPE et son évaluation : <http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>
- **Epreuve anticipée orale d'histoire géographie - séries STL, STI2D et STD2A**
 - ❖ Le programme d'histoire-géographie: <http://www.education.gouv.fr/cid55414/mene1104163a.html>
 - ❖ Epreuve anticipée d'histoire-géographie: http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58028
 - ❖ Ressources : <http://eduscol.education.fr/cid59567/ressources-pour-la-voie-technologique-et-la-voie-professionnelle.html>
- **Epreuve anticipée d'étude de gestion - série STMG**
 - ❖ Définition de l'épreuve : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60212
 - ❖ Ressources : <http://eduscol.education.fr/cid59815/les-sciences-de-gestion-en-classe-de-premiere.html>
- **Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires - série ST2S**
 - ❖ Définition de l'épreuve : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60210
 - ❖ Programme : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59088
 - ❖ Ressources : <http://eduscol.education.fr/cid60808/ressources-st2s.html>

1 - Questions/réponses

Avant l'examen

Où les épreuves se déroulent-elles?

Dans un ou plusieurs établissements de la zone géographique proche du domicile du candidat (Les épreuves orales peuvent se dérouler dans un lycée différent du centre d'examen des épreuves écrites)

Quand et comment la convocation est transmise au candidat ?

Le candidat est prévenu par mail que sa convocation est disponible sur Cyclades dans la rubrique « Documents »

Comment constituer la liste de textes pour l'épreuve orale de français ?

- *Pour les candidats inscrits au CNED : il s'agit d'une liste donnée en début d'année avec les textes*
- *Pour les candidats individuels : il faut réaliser une liste à partir des textes étudiés lors de la préparation*

Où doit être déposé le descriptif des textes de français pour l'épreuve orale ?

Le candidat est prévenu quelques semaines avant son épreuve orale par courrier du lieu de dépôt de son descriptif de textes. (Centre d'examen de l'épreuve orale)

Après l'examen

Où le candidat peut-il demander une copie d'examen?

La demande doit être adressée par courrier au rectorat de l'académie de Montpellier entre juillet et décembre 2018

Le candidat doit-il conserver sa convocation avec son numéro de candidat?

Oui, pour consulter ses résultats en juillet sur <http://www.ac-montpellier.fr/cid87707/resultats-aux-examens-et-concours.html>

Où le candidat doit-il récupérer son relevé de notes?

Le relevé est disponible sur l'espace personnel Cyclades du candidat dans la rubrique « Documents »

2 – Contacter le bureau des épreuves anticipées

ce.decea@ac-montpellier.fr

CALENDRIER ORGANISATIONNEL DES EPREUVES ANTICIPEES

Où	Quand		Document à fournir	
	Ecrit	Oral		Oral
<p>Dans le centre d'interrogation ou d'écrit défini par la division des examens et concours (voir convocation), proche du domicile du candidat</p>	<p>Les dates sont fixées selon un calendrier national (publication courant janvier, sur le site de l'académie de Montpellier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Français : courant juin/juillet - Etude de gestion : mi-avril - Activités inter disciplinaires : mi-avril - Histoire – géographie : juin, avant les écrits - TPE : Entre janvier et mars (uniquement les candidats CNED seuls ou en groupe) 	<p><u>Pour toutes les épreuves</u></p> <p>Une pièce d'identité avec photo + La convocation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire – géographie : listes des textes étudiés et documents s'y référant. - Etude de gestion : dossier de projet à présenter le jour de l'oral - Activités inter disciplinaires : dossier de projet à présenter le jour de l'oral